

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 721

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Ruffin, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 54

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 54 vise à rendre l'État actionnaire minoritaire au sein de la Poste, société anonyme à capitaux publics depuis 2010, au sein de laquelle il détient 74 % du capital.

Cette modification législative a pour objectif de permettre à la Caisse des dépôts et des consignations de prendre le contrôle de la Poste tout en rapprochant l'opérateur de l'assureur CNP Assurance.

Contrairement au Gouvernement nous ne pensons pas qu'il s'agisse de construire un pôle public bancaire. Nous avons soutenu l'appel pour un véritable pôle financier public lancé par des associations et des syndicats : <https://france.attac.org/nos-idees/mettre-au-pas-la-finance-les-banques-et-les-transnationales/article/face-au-projet-pacte-macron-appel-pour-un-pole-financier-public-au-service-des>

C'est pourquoi nous demandons la suppression de cet article.